

## **DECLARATION / ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

---

- Je, soussigné(e), NOM et Prénoms : .....

Agissant au nom et pour le compte de la société : .....

Au capital de .....

et ayant son siège social à .....

Immatriculé(e) à l'INSEE sous le numéro .....

SIRET.....

Inscrit(e) au RCS ou des métiers de .....

Ayant pour nom commercial (le cas échéant).....

### **Déclare sur l'honneur :**

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 343-9, les articles 435-2, 441-5 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-11 ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du Code du Travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L620-1 du code de commerce,
- Ne pas avoir été déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,
- Ne pas avoir été admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution de l'autorisation.
- Avoir au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date les garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement,
- Etre en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L323-1 et, L323-8-2 ou, L323-8-5, du code de travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement eu égard aux articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du regroupement établi en France,
- Fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R.3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

Fait en un seul original,

Le candidat habilité pour signer le présent engagement :

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et Approuvé")